



Activités Sociales et Culturelles



**Un futur site dédié aux ASC ? Découvrez notre programme !
À vos ASC, prêts, votez CFDT !**

👉 Quelques chiffres de 2024 :

En 2024, le CSE disposait d'une dotation annuelle de plus de **370 000€** (charges déduites) pour financer les **Activités Sociales et Culturelles (ASC)**. En moyenne, **325 collaborateurs sur notre site ont bénéficié de cette subvention**, ce qui représente un budget net d'environ **1 130€ par personne** et par an pour les ASC.

👉 Liberté de dépenser : c'est votre argent ! **C'est vous qui déciderez !**

Vous aurez la possibilité de reporter une partie de votre budget d'une année sur l'autre si vous ne l'utilisez pas entièrement.

👉 Quels moyens allons-nous mettre en place ?

- Avant son départ, nous impliquerons la salariée du CSE afin de tirer parti de son expérience et de son savoir-faire, ensemble **une véritable réussite collective**.
- Nous négocierons avec un **partenaire reconnu**, en lien direct avec notre comptable, afin de garantir une gestion **claire, fiable et sans surprise**.
- Aussi, nous formerons l'ensemble des salariés pour assurer une utilisation simple et intuitive du **site CSE et de son application mobile**.

👉 Délai de mise en œuvre :

- Après rédaction de l'annexe au règlement des ASC, et grâce à la collaboration entre le **CSE**, la salariée **du CSE**, le **comptable** et notre **partenaire**, les données seront transmises pour analyse.
- Dès validation du site, **celui-ci sera activé sous 48h** et vous pourrez vous connecter avec vos **identifiants personnels**.

👉 Curieux ? Venez tester :

Passez nous voir ! Nous vous montrerons **la version démo du site** en toute simplicité. Déjà plus de 150 personnes ont découvert notre site avec enthousiasme.

**Nous sommes ravis que notre projet donne des idées !
Il inspire déjà d'autres organisations syndicales...
mais pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?**

**CFDT : copiée, mais jamais égalée. C'est pour ça que nous restons
N°1 en France et N°1 chez les cadres.**